



AIDE À LA RÉPARATION OU REMISE EN ÉTAT D'UN VÉLO

FORMULAIRE 2025 À COMPLÉTER

LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse (résidence principale) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Date de naissance : / / à :

UTILISATEUR DU CHÈQUE RÉPARATION / REMISE EN ÉTAT DE VÉLOS

Le demandeur

Ses ayants droits

Nom de l'ayant droit : Prénom de l'ayant droit :

Date de naissance : / / à :

DÉTAIL DES TRAVAUX DE RÉPARATION / REMISE EN ÉTAT DU VÉLO

N° de facture :

Date de la Facture :

Prix TTC : €

Réparations courantes :

- Freins
- Avertisseur sonore
- Feux avant et arrière
- Autres, à préciser :

Ajout de matériel nécessaire au bon fonctionnement du vélo :

- Selle
- Poignées
- Autres (à préciser) :

Marquage vélo n° de gravage :

Type de vélo réparé (VAE, musculaire, triporteur...) :

S'agit-il du premier dossier de demande d'aide à la réparation / remise en état de votre foyer ?

Rayez la mention inutile : OUI NON

→ Si non : merci de préciser le nombre de dossier(s) déjà déposé(s) dans votre foyer et leur date de dépôt :

USAGE DU VÉLO

Pour quelle raison, avez-vous fait réparé ou remis en état votre vélo ?

- Faire des économies financières (consommer moins de carburant)
- Par conviction écologique
- Pour pratiquer une activité physique douce
- Absence de permis de conduire
- Gain de temps ou d'efforts

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE D'AIDE

- Le présent formulaire complété et signé
- Une copie de la pièce d'identité ou du livret de famille pour les ayant-droits n'ayant pas de carte d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le dernier avis d'imposition (cf règlement)
- Un relevé d'identité bancaire
- Une copie de la facture de réparation / remise en état acquittée détaillée (cf règlement)

Je m'engage :

- A ne pas détourner l'aide pour revendre le vélo réparé / remis en l'état
- A répondre à toutes sollicitations de la Communauté d'Agglomération au sujet de l'utilisation du vélo réparé / remis en état

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements et pièces justificatives fournis à la Communauté d'Agglomération
- Avoir pris connaissance du règlement d'aide à la réparation / remise en état du vélo
- A ne percevoir qu'une seule aide pour la réparation / remise en l'état de vélo par an et par personne du foyer fiscal

Fait à :

Lu et approuvé

Le : / /

Signature :